



Procédure d'ouverture pour les jardiniers des jardins communautaires COVID-19

Service des loisirs – Ville de La Prairie

Le 29 avril 2021

Préambule :

Le Service des loisirs de la Ville de La Prairie a à cœur d'offrir la possibilité d'ouvrir les jardins communautaires pour les citoyens. L'objectif principal de cette procédure est donc d'établir un fonctionnement qui permettra aux jardiniers de profiter de leur lot en toute sécurité. Afin d'y arriver, tous les jardiniers doivent y adhérer officiellement.

Si un membre ne respectait pas la procédure, il pourrait se voir retirer son lot. Si plusieurs membres ne respectaient pas la procédure, nous pourrions être dans l'obligation de fermer les jardins communautaires. Il est donc de la responsabilité de chacun de faire respecter les règles.

Cette procédure tient compte des recommandations que la Direction de la santé publique a émises dernièrement.

Procédure :

Règle de base :

Avant de quitter votre résidence, il est obligatoire de vous laver les mains et de vous assurer que vous ne présentez pas de symptômes de la Covid-19 qui sont :

- Toux
- Fièvre
- Difficultés respiratoires
- Perte subite de l'odorat ou du goût, sans congestion nasale

Toute personne présentant un des symptômes ne pourra se présenter dans les jardins communautaires.

Horaire :

Un horaire a été établi afin de limiter le nombre de participants en même temps. Les membres du comité des jardins communautaires sont exclus de cette mesure afin d'assurer une surveillance.

- Les jours de calendrier pair pour les jardiniers dont le numéro du jardinet est pair;
- Les jours de calendrier impair pour les jardiniers dont le numéro du jardinet est impair.

Distanciation physique :

- Un **maximum de 6 personnes** à la fois sera accepté dans chacun des jardins. Également, pas plus de 2 personnes (vivant à la même adresse) par jardinet ne seront autorisées;

- Évitez tout contact physique (ex. : poignées de mains, accolades, etc.);
- Maintenir une distance de deux mètres en tout temps entre toutes les personnes présentes dans le jardin (à moins de jardiner avec une personne vivant sous le même toit que vous).
- Le port du couvre-visage est obligatoire, lorsqu'une distance de deux mètres n'est pas possible entre les jardiniers.

Nettoyage et désinfection :

Afin d'assurer l'utilisation de l'équipement et des installations de façon sécuritaire, des bouteilles de désinfectant seront disponibles dans les cabanons. Les jardiniers seront responsables de désinfecter avant et après l'utilisation de tout équipement ou installation (ex. cadenas, outils de jardin, robinet, portes, poubelles et bacs). Régulièrement, les cols bleus ainsi que le comité vont s'assurer qu'il ne manque pas de désinfectant. Les jardiniers seront aussi invités à apporter leur bouteille de désinfectant ou des gants, s'ils le désirent.

Équipement :

Les jardiniers sont invités à apporter leurs outils de jardinage de la maison. Pour ceux qui n'en possèdent pas, des outils seront disponibles dans les cabanons. Les jardiniers seront responsables de désinfecter les outils avant et après chaque utilisation. Les jardiniers qui utiliseront des gants, devront tout de même désinfecter le matériel avant et après chaque utilisation.

Cette année, il n'y aura pas de boyaux d'arrosage et de pistolets afin de limiter la manipulation d'objets. Un système d'arrosage automatique sera installé dans chacun des jardins. Un arrosage de base sera effectué durant la nuit afin d'aider les jardiniers à prendre soin de leur jardinet. Pour les gens qui voudraient augmenter l'arrosage, ils devront remplir leur propre arrosoir et désinfecter le robinet avant et après chaque utilisation.

Les jardiniers devront également désinfecter les cadenas et les portes avant et après chaque utilisation.

Les sacs de terre et de compost qui sont fournis par la ville seront, si possible, déjà livrés dans les jardinets par le comité et les cols bleus afin d'éviter que plusieurs personnes touchent aux sacs. Si ce n'est pas le cas, les jardiniers sont invités à ne pas manipuler d'autres sacs que ceux qui sont nécessaires pour leur jardinet.

Jardiniers :

Les jardiniers seront responsables de respecter les procédures mises en place. En cas de non-respect, un avertissement sera fait par le comité ou par la régisseur logistique et

événements. En cas problème avec un jardinier, il pourra perdre son lot pour la saison en cours et les trois années suivantes.